

13 fév 2008 -16:46

## Des enquêtes statistiques simplifiées pour les entreprises

Les enquêtes statistiques auxquelles les entreprises sont tenues de participer seront simplifiées, ce qui leur permettrait d'économiser un total d'environ quatre millions d'euros.

Les enquêtes statistiques auxquelles les entreprises sont tenues de participer seront simplifiées, ce qui leur permettrait d'économiser un total d'environ quatre millions d'euros.

Les enquêtes statistiques auxquelles les entreprises sont tenues de participer seront simplifiées, ce qui leur permettrait d'économiser un total d'environ quatre millions d'euros, ont annoncé mercredi les ministres des Entreprises publiques, Inge Vervotte, et de l'Economie, des Classes moyennes et de l'Agriculture, Sabine Laruelle.

Les entreprises doivent participer à des enquêtes devant permettre d'établir des statistiques fiables, qui serviront de base à la définition des politiques. Elles se plaignent toutefois que le temps qu'elles consacrent à ces enquêtes engendre pour elles un coût financier.

Septante pour cent des frais sont engendrés par la balance sociale, l'enquête Intrastat et la balance des paiements (Banque nationale de Belgique). Un quart des frais sont attribuables à deux enquêtes de la Direction générale Statistique et Information économique du Service public fédéral Economie: PRODCOM, une enquête mensuelle relative à la production industrielle, et une enquête annuelle sur la structure des entreprises.

Les entreprises tenues de compléter l'enquête PRODCOM doivent désormais compter au moins 20 collaborateurs, contre 10 auparavant, et enregistrer un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros, contre 2,5 millions, ce qui réduirait leur nombre total d'un quart, de 6.300 à 4.500 et permettrait une économie de 1,8 million d'euros.

En outre, les entreprises seront 36% moins nombreuses à devoir répondre à l'enquête sur leur structure, et le nombre de variables diminuera de 93%, à la suite de l'introduction d'un roulement dans les secteurs et les entreprises interrogés. De nombreuses annexes ne devront plus être remplies que tous les cinq ans. Ces mesures devraient permettre aux entreprises d'épargner 2,13 millions d'euros.

Par ailleurs, un quart des agriculteurs ne devront plus satisfaire au comptage de mai et les statistiques sur les stocks de grain sont supprimées.

Selon un calcul effectué l'an dernier par la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), les obligations statistiques des entreprises leur coûtent 74,2 millions d'euros au total. Elle demandait une diminution de 25% de ces coûts.